

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_15
id. 872

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BARRAGE DE SAINT-GÉRAUD**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

BUDGET PRIMITIF 2014

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2013 et le budget primitif 2014 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de L'Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Les résultats du compte administratif 2013, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de 360 148,95 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes	20 118,44 €
Reprise de l'excédent 2012	289 717,05 €
Total recettes	309 835.49 €
2. Dépenses	10 069,77 €
Soit un excédent 2013 de	299 765.72 €
3. Restes à réaliser en dépenses	46 150,40 €
Résultat d'investissement	253 615.32 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes	101 158.25 €
Reprise de l'excédent 2012	16 852,38 €
Total recettes	118 010.63 €
2. Dépenses	57 627,40 €
Soit un excédent 2013 de	60 383.23 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de L'Institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2014, le solde d'exécution 2013 de la section d'investissement pour un montant de **299 765,72 €**,
- en section de fonctionnement du budget primitif 2014, le solde d'exécution 2013 de la section de fonctionnement, soit **60 383,23 €**.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

II - BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget 2014 s'élève à 643 119,95 € dont :

• section d'investissement	481 586,72 €
• section de fonctionnement	161 533,23 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• frais d'études	-17 820,00 €
• immobilisations corporelles	45 000,00 €
• travaux en cours	294 992,00 €
• restes à réaliser 2013 (frais d'études)	46 150,40 €
• dépenses imprévues	2 304,32 €
• opérations d'ordre	110 960,00 €
	481 586,72 €

Recettes :

• excédent d'investissement 2013 reporté	299 765,72 €
• FCTVA	6 423,00 €
• opérations d'ordre	175 398,00 €
	481 586,72 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• frais de fonctionnement	91 300,00 €
• dépenses imprévues	4 645,23 €
• opérations d'ordre	65 588,00 €
	161 533,23 €

Recettes :

• participation des deux départements	100 000,00 €
• excédent de fonctionnement 2013 reporté	60 383,23 €
• opérations d'ordre	1 150,00 €
	161 533,23 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2014 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement.....0,00 €	50 %	0,00 €	50 %	0,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement....100 000,00 €	50 %	50 000,00 €	50 %	50 000,00 €
		-----		-----
Sous-total.....		50 000,00 €		50 000,00 €
Total général.....	100 000,00 €			

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget pour un montant de 50 000 € (identique à celle de 2013).

* * *

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2013 et du budget primitif 2014 de l'Institution Interdépartementale du barrage de SAINT-GERAUD tels qu'ils viennent de vous être présentés.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :
 - au compte administratif 2013 de l'Institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, lequel fait apparaître un excédent global de 360 148,95 € et dont les résultats sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental,

- au budget primitif 2014 de l'Institution qui s'équilibre en mouvements réels à 643 119,95 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 50 000 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental ;
- Précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Institution propose d'affecter :
 - le solde d'exécution 2013 de la section d'investissement pour un montant de 299 765,72 € en section d'investissement du budget primitif de 2014 ;
 - le solde d'exécution 2014 de la section de fonctionnement, soit 60 383,23 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2014 ;

Acte donné.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET